

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 14 octobre 2003 à 19 h 40, à son siège social situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Carole Boisclair	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Steve Martin
Madame France Désaulniers	Madame Nicole Périgny
Madame Sylvie Duchesne	Monsieur Maurice Poudrier
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson
Madame Johanne Harvey	Monsieur Yves Tousignant

AINSI QUE mesdames Sylvie Huot et Brunelle Lafrenière, commissaires représentantes du comité de parents.

Monsieur le commissaire Steve Martin a quitté à 20 h 40 et fut de retour à 22 h 00. Mesdames Carole Boisclair et Diane Samson ainsi que monsieur Claude Béland ont quitté à 23 h 00.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de madame Line Lecours, présidente de la Fondation de l'école secondaire Val-Mauricie, de madame Sylvie Pronovost du comité de restauration du parc-école de l'école Saint-Georges à Shawinigan-Sud ainsi que deux autres personnes membres de ce comité.

Président

À l'ouverture de la séance, monsieur le président Jean-Yves Laforest souligne qu'il s'agit de la dernière séance du conseil des commissaires du présent mandat qui a débuté en juillet 1998. Monsieur Laforest tient à remercier chaleureusement les commissaires pour leur implication et leur engagement. Le président dresse un portrait très positif des réalisations du conseil des commissaires et mentionne l'atteinte de la grande majorité des objectifs fixés. Il rappelle que les défis étaient nombreux dans un contexte initial de la fusion de quatre (4) commissions scolaires. Monsieur Laforest remercie également le personnel cadre pour leur collaboration et leur appui. Monsieur Laforest estime que c'est grâce au travail de concertation entre les commissaires et le personnel que la commission scolaire a pu établir une réputation d'une organisation de qualité auprès de la population.

Poursuivant, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 128 1003 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1003-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 5.1 Transport collectif – Haut Saint-Maurice.
- 5.2 Messages de commissaires.
- 17.4 Location au Collège Shawinigan.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 129 1003 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 16 septembre 2003 du conseil des commissaires tenue le 30 septembre 2003 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 1003-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, madame Sylvie Pronovost du comité de restauration du parc-école de l'école Saint-Georges de Shawinigan-Sud prend la parole. Madame Pronovost expose aux commissaires l'approche retenue pour la réalisation de leur projet et le mode de financement afférent. Madame Pronovost sollicite la collaboration des commissaires pour que ces derniers agissent à titre d'ambassadeurs en communiquant l'information sur la loterie actuellement en cours, et ce, auprès de la population de leur territoire.

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT, par suite de consultations auprès des intervenants concernés, que la commission scolaire a déterminé une partie du plan stratégique;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soient adoptés, dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique 2004-2007, et tel que décrit au document 1003-03 :

- ✓ la mission, la vision ainsi que les croyances et valeurs;
- ✓ les orientations;
- ✓ le contexte, les enjeux et les axes d'intervention de chacune des orientations.

Adopté unanimement

Monsieur le commissaire Steve Martin quitte la séance à ce moment-ci, soit à 20 h 40.

Monsieur Jean-Pierre Hogue complète les sujets relatifs à la direction générale en exprimant l'appréciation du personnel cadre quant au travail accompli par les membres du conseil des commissaires qui terminent leur mandat. Il est entre autre signalé la fierté d'avoir eu des commissaires aussi préoccupés à la cause de l'Éducation et à l'excellence de l'organisme. Monsieur Hogue remercie donc les commissaires pour leur implication.

Dans un autre ordre d'idées, la directrice des Services de l'enseignement aux jeunes, madame Maryse Demers, présente un document relatif à l'accompagnement pédagogique. Il est alors fait mention des mesures mises en place pour l'accompagnement pédagogique ayant pour but de favoriser et soutenir de nouvelles pratiques liées à la réforme, visant la motivation et la réussite des élèves. Il est également fait part des affectations des conseillers pédagogiques et des responsables des dossiers pédagogiques. Au terme de cette présentation, il est procédé au dépôt d'un document.

Document relatif à l'accompagnement pédagogique 2003-2004

RÉSOLUTION 132 1003 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit déposé le document 1003-04 relatif à l'accompagnement pédagogique 2003-2004.

Adopté unanimement

Poursuivant, madame Demers informe les commissaires de l'organisation scolaire 2003-2004 tenant compte de la clientèle au 30 septembre 2003. Il est également souligné les demandes spécifiques des écoles secondaires concernant le financement afférent aux situations découlant de la clientèle scolaire.

Consécutivement, le directeur des Services de l'enseignement aux adultes, monsieur Daniel Bussière, présente la clientèle 2002-2003 en formation générale des adultes et en formation professionnelle. Un dépôt de document est effectué.

Président

Secrétaire

RÉSOLUTION 133 1003 : Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit déposé le document 1003-05 relatif au bilan de la clientèle 2002-2003 en formation générale des adultes et en formation professionnelle.

Adopté unanimement

En étant aux sujets relatifs aux commissaires, monsieur Yves Tousignant fait part d'une situation où une personne est privée du transport collectif dans le Haut Saint-Maurice en raison du refus d'un conseil d'établissement d'une école de participer à ce projet. S'ensuivent des discussions au terme desquelles il est convenu qu'il sera procédé à l'examen de cette situation.

À ce moment-ci, les commissaires qui ont signifié leur intention de ne pas renouveler leur mandat de commissaire sont invités à adresser un message aux membres du conseil des commissaires.

Monsieur Grégoire Rompré mentionne alors qu'il a œuvré pendant 31 années consécutives à titre de commissaire. Il souligne que pour lui ce fut une expérience très enrichissante et qu'il a particulièrement apprécié les cinq dernières années vécues à la Commission scolaire de l'Énergie, et ce, en raison du travail en partenariat. Monsieur Rompré tient finalement à féliciter monsieur Jean-Yves Laforest sur la façon dont il a su exercer son rôle à la présidence du conseil des commissaires. Monsieur Rompré reçoit de chaleureux applaudissements de l'ensemble des commissaires et des cadres en témoignage de son travail accompli durant ces nombreux mandats.

Par la suite, monsieur Yves Tousignant souligne également le non renouvellement de son mandat. Il mentionne qu'il est d'avis que c'est bon qu'il y ait l'arrivée de nouveaux commissaires. Il exprime son appréciation de son passage à titre de commissaire à la Commission scolaire de l'Énergie et indique qu'il en conservera de bons souvenirs. Monsieur Tousignant reçoit également les applaudissements des commissaires et du personnel cadre.

À ce moment-ci soit à 21 h 45, il est procédé à la suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 134 1003 : Madame la commissaire Sylvie Duchesne PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 00, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 135 1003 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit ouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

À la réouverture, le retour de monsieur le commissaire Steve Martin est constaté.

Les commissaires considèrent alors les sujets relatifs au Secrétariat général.

Présentation est faite d'un document sur la composition des conseils d'établissement 2003-2004 suivi d'un dépôt de document.

Document relatif à la composition des conseils d'établissement 2003-2004

RÉSOLUTION 136 1003 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déposé le document 1003-06 concernant la composition des conseils d'établissement 2003-2004.

Adopté unanimement

Il est ensuite procédé à un dépôt d'une liste des personnes retraitées et ayant 25 ans de services.

Liste du personnel retraité et des personnes ayant 25 ans de services 2002-2003

RÉSOLUTION 137 1003 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit déposée la liste du personnel retraité et des personnes ayant 25 ans de services pour l'année scolaire 2002-2003 décrite au document 1003-07;

QUE ce document remplace le document 0903-25 déposé par la résolution 118 0903.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services des ressources financières, monsieur Claude Vincent fournit des informations concernant les états financiers au 30 juin 2003. Au terme de ces explications, la résolution ci-après décrite est adoptée.

États financiers au 30 juin 2003

RÉSOLUTION 138 1003 : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit acceptée l'appropriation du surplus réservé à même le surplus libre au 30 juin 2003 pour frais d'investissements et d'immobilisations, et ce, tel que décrit au document 1003-08.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. En l'absence de monsieur Bertrand Rodrigue, directeur de ces services, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soumet des recommandations, lesquelles sont retenues. Des résolutions sont alors successivement adoptées.

Abolition de poste

RÉSOLUTION 139 1003 : CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien de la Commission scolaire de l'Énergie pour l'année scolaire 2003-2004;

Président

Secrétaire

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE
l'abolition du poste suivant :

- un poste de surveillant d'élèves, poste à temps plein de 35 heures/semaine à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan-Sud, à compter du 15 octobre 2003.

Adopté unanimement

Ouverture de
postes

RÉSOLUTION 140 1003 :

l'année scolaire 2003-2004;

l'ouverture des postes suivants :

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien de la Commission scolaire de l'Énergie pour

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE

- Un poste de technicien(ne) en loisirs, poste à 15 heures/semaine à caractère cyclique à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 15 octobre 2003;
- Un poste de surveillant(e) d'élèves, poste à 35 heures/semaine à caractère cyclique à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 15 octobre 2003.

Adopté unanimement

Retraite
progressive

RÉSOLUTION 141 1003 :

Nicole Picard, enseignante à l'école Marie-Médiatrice de La Tuque;

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 192 1101, qu'une retraite progressive a été autorisée à madame

CONSIDÉRANT que madame Nicole Picard désire mettre fin à cette retraite progressive;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que la retraite progressive de madame Nicole Picard prenne fin à compter du 13 mars 2003.

Adopté unanimement

Modification à la
résolution
69 0903

RÉSOLUTION 142 1003 :

commissaires a procédé à l'engagement de plusieurs personnes dont madame Josiane Hardy au poste de technicienne en éducation spécialisée;

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 69 0903 adoptée le 2 septembre 2003, que le conseil des

CONSIDÉRANT que l'école d'affectation n'est pas l'école secondaire Sacré-Cœur;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la résolution 69 0903 soit modifiée en inscrivant l'école Sainte-Élisabeth comme étant l'école d'affectation de madame Josiane Hardy.

Adopté unanimement

Engagement

RÉSOLUTION 143 1003 : CONSIDÉRANT, en raison de l'absence ou du départ de membres du personnel, que la Commission scolaire de l'Énergie doit combler plusieurs postes;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement du personnel;

CONSIDÉRANT également l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de postes et à l'application des dispositions de la convention collective :

- Alain Turcotte, enseignant, entretien d'équipement motorisé dans la sous-spécialité, mécanique de véhicules lourds routiers avec affectation au Carrefour Formation Mauricie, et ce, vers le 20 octobre 2003;
- Véronique Blais, conseillère d'orientation aux Services complémentaires, poste régulier à temps partiel 14 heures/semaine avec affectation dans les secteurs Centre-de-la-Mauricie, Val-Mauricie et de Normandie, et ce, vers le 20 octobre 2003.

Adopté unanimement

Sur invitation du directeur général, la directrice des Services de l'enseignement aux jeunes, madame Maryse Demers, présente le portfolio professionnel des enseignants. Au terme de cette présentation, il est procédé au dépôt de ce portfolio.

Portfolio
professionnel des
enseignants

RÉSOLUTION 144 1003 : CONSIDÉRANT que les directions d'établissement ont à effectuer un suivi et à évaluer le personnel enseignant contractuel;

CONSIDÉRANT qu'un comité a été formé, regroupant des directions de services et d'établissements des différents secteurs d'enseignement, et ce, dans le but de réviser le processus d'évaluation en vue de l'attribution d'un troisième contrat;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que l'ensemble des directions a été consulté pour approbation du nouvel outil de supervision et d'évaluation qu'est le portfolio professionnel;

CONSIDÉRANT que tous sont favorables à l'expérimentation de ce nouvel outil dans un cadre évolutif;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que le portfolio professionnel de l'enseignant soit déposé tel que présenté au document 1003-09.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier soumet successivement des recommandations concernant la vente du Collège Saint-Gabriel à Saint-Tite et concernant l'achat d'équipement. Après avoir reçu les renseignements requis sur chacun de ces dossiers, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Vente du Collège
Saint-Gabriel à
Saint-Tite au
Festival Western
de Saint-Tite

RÉSOLUTION 145 1003 :

CONSIDÉRANT que le Festival Western de Saint-Tite désire se porter acquéreur du Collège Saint-Gabriel situé au 581, rue Saint-Paul à Saint-Tite (ancien centre administratif de la Commission scolaire de Normandie);

CONSIDÉRANT que cette bâtisse n'est plus utilisée par la Commission scolaire de l'Énergie depuis le 1^{er} juillet 1998 suite à la fusion et est louée à différents organismes communautaires;

CONSIDÉRANT que le Festival Western de Saint-Tite est un organisme sans but lucratif existant depuis 36 ans et que l'achat de cet immeuble s'inscrit dans la vision de leur développement à moyen et à long terme et est primordial à leur positionnement stratégique;

CONSIDÉRANT que, conformément au Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble, une commission scolaire qui désire aliéner un immeuble dont la valeur marchande excède 100 000 \$ doit obtenir l'autorisation du ministre de l'Éducation;

CONSIDÉRANT que l'évaluation municipale de la bâtisse est de 306 200 \$ et 22 200 \$ pour le terrain;

CONSIDÉRANT que l'offre d'achat faite par le Festival Western de Saint-Tite est de 260 000 \$;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accepte l'offre du Festival Western de Saint-Tite d'acquérir le Collège Saint-Gabriel pour la somme 260 000 \$;

QUE la Commission scolaire de l'Énergie demande au ministre de l'Éducation l'autorisation d'aliéner le Collège Saint-Gabriel situé 581, Saint-Paul à Saint-Tite;

QUE messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean-Pierre Hogue, directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie tous les documents relatifs au transfert de propriété, et ce, conditionnellement à l'autorisation ministérielle.

Adopté unanimement

Achat de 3 fraiseuses à banc fixe par le Carrefour Formation Mauricie

RÉSOLUTION 146 1003 :

CONSIDÉRANT que le Carrefour Formation Mauricie désire faire l'acquisition de trois fraiseuses à banc fixe;

CONSIDÉRANT que deux fraiseuses sont des équipements complémentaires destinés à l'enseignement de technique d'usinage, alors que la troisième remplace du matériel désuet en mécanique industrielle;

CONSIDÉRANT que conformément à la « Politique d'achat de biens et services », une demande de prix a été faite auprès de cinq entreprises tel que décrit au document 1003-10;

CONSIDÉRANT que le règlement de « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » stipule que les achats de plus de 50 000 \$ doivent être soumis à l'approbation du conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que le conseil des commissaires autorise l'achat de trois fraiseuses à banc fixe, ainsi qu'un lecteur digital auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit Équipements Industriels Richer au coût total de 84 977,02 \$ toutes taxes incluses;

QUE cet achat soit payé à même le budget d'investissement M.A.O. du Carrefour Formation Mauricie.

Adopté unanimement

Acquisition d'équipements par le C.F.M. dans le cadre du nouveau programme de mécanique industrielle de construction

RÉSOLUTION 147 1003 :

CONSIDÉRANT que dans le cadre du nouveau programme en mécanique industrielle de construction et d'entretien, le Carrefour Formation Mauricie (C.F.M.) désire faire l'acquisition d'équipements;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que ce projet fait partie d'un programme d'achat regroupé à raison de 1/3, 2/3 avec le ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT que pour offrir un enseignement de qualité et bien répondre aux objectifs du programme, le C.F.M. désire faire l'achat de 27 machines hydrauliques, 1 usine à canettes, 1 transmission hydrostatique au coût total de 154 156 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de prix n'a été faite puisque le fournisseur Pneutech Inc. a développé conjointement avec un enseignement du C.F.M. cet équipement exclusif;

CONSIDÉRANT que le règlement de « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » stipule que les achats de plus de 50 000 \$ doivent être soumis à l'approbation du conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que le conseil des commissaires autorise l'achat de 27 machines hydrauliques, 1 usine à canettes, auprès de l'entreprise Pneutech inc., au coût total de 147 255 \$, taxes incluses;

QUE le conseil des commissaires, suite à une demande de prix, autorise aussi l'achat d'une transmission hydrostatique au coût de 6 901 \$ taxes incluses;

QUE ces achats soient payés conjointement à raison de 1/3, 2/3 par le budget d'investissement M.A.O. du Carrefour Formation Mauricie et le ministère de l'Éducation du Québec

Adopté unanimement

Par la suite et en référence aux sujets relatifs aux Services de l'informatique et du transport scolaire, monsieur Jean-Pierre Hogue soumet, en l'absence de monsieur Denis Émond directeur de ces services, une recommandation d'achat d'équipement informatique. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Achat
d'équipement
informatique pour
les écoles et les
centres

RÉSOLUTION 148 1003 :

scolaire est nécessaire;

CONSIDÉRANT que l'acquisition d'équipement informatique pour les écoles et centres de la commission

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 4.1.3 de la « Politique d'achat de biens et services », la commission scolaire a demandé des prix auprès de 2 fournisseurs tel que décrit au document 1003-11;

CONSIDÉRANT que le budget d'immobilisations 2003-2004 a été accepté;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que le conseil des commissaires autorise l'achat d'équipement informatique auprès de :

- ✓ INFOTECK CENTRE ORDINATEUR au coût total de 77 317,50 \$, toutes taxes incluses;
- ✓ MEUBLEUR SPAIN LTEE au coût total de 1 597,68 \$, toutes taxes incluses.

QUE cet achat soit payé à même le budget d'immobilisations 2003-2004 de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Des informations sont ensuite fournies par le directeur général sur l'état du dossier de l'implantation d'un réseau de fibres optiques.

Les commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date des 9 et 14 octobre 2004 et procèdent au dépôt de ce résumé.

Dépôt d'un résumé de la correspondance reçue

RÉSOLUTION 149 1003 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date des 9 et 14 octobre 2003, décrit au document 1003-12.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

En conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à 23 h 00 à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 150 1003 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Mesdames Carole Boisclair, Danielle Bolduc, Diane Samson et monsieur Claude Béland quittent au début du huis clos.

À 23 h 20, il est procédé à la réouverture au public de la séance et les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 151 1003 : Madame la commissaire Sylvie Duchesne PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Démission pour
fins de retraite de
Lucie P.-
Bordeleau,
régisseuse des
services du
transport

RÉSOLUTION 152 1003 :

de démission pour fins de retraite;

CONSIDÉRANT que madame Lucie P.-Bordeleau, régisseuse des services du transport, a présenté une lettre

CONSIDÉRANT que cette démission est conditionnelle à la confirmation, par la CARRA, de son admissibilité à une telle retraite ainsi que de l'application de modalités de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Lucie P.-Bordeleau, laquelle démission est afférente à sa retraite en date du 5 janvier 2004;

QUE soit appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec madame Lucie P.-Bordeleau et déposé à son dossier personnel.

Adopté unanimement

Coût de location
de locaux de
l'école Centrale à
La Tuque au
Collège
Shawinigan

RÉSOLUTION 153 1003 :

Tuque au Collège Shawinigan pour les fins d'un programme d'études;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie loue des locaux de l'école Centrale à La

CONSIDÉRANT que le Collège Shawinigan a présenté une demande afin de réviser à la baisse les coûts de location;

Madame la commissaire Sylvie Duchesne PROPOSE que les coûts de location de l'école Centrale à La Tuque au Collège Shawinigan pour l'année scolaire 2003-2004 soient réduits d'un montant de 8 200 \$.

Adopté unanimement

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 154 1003 :

commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire

Président

Secrétaire